mentionné; ils s'occupent toujours, mais sans passion, de la question du rétablissement de la hiérarchie romaine; l'agitation que cette grande querelle du protestantisme et du catholicisme avait soulevée, semble s'être apaisée dans toutes les villes où la nouvelle bulle du Pape avait donné lieu à des manifestations violentes et à quelques troubles.

Pendant qu'à Bruxelles on votait la démonétisation de l'or étranger, à Londres, la direction de la banque élevait de 2 1/2 à 3 0/0 le minimum de l'intérêt, dans le but d'empêcher l'exportation de l'or qu'on envoyait en France pour être employé surtout en achats d'actions de chemins de fer. Tandis que les nations du continent s'effraient de voir l'or affluer chez elles, l'Angleterre, au contraire, on vient de le voir, se préoccupe de son exportation et cherche à le retenir. Il résulte des renseignements donnés par les journaux anglais, que la valeur des lingots, qui était de 16,037,690 liv. sterl. la semaine dernière, n'était plus, cette semaine, que de 15,820,000 liv. Ainsi la diminution a été de 217,560 liv. sterl. en huit jours seulement. L'élévation du taux de l'escompte n'a pas d'autre but que d'arrêter cette exportation.

ALLEMAGNE

Rien, également, de nouveau de l'Allemagne; on attend avec impatience le résultat des conférences de Dresde qui ont dû s'ouvrir le 27 décembre, pour savoir la position qui sera faite aux divers états; cependant c'est, dit-on, à Berlin qu'auront lieu les arrangemens les plus importans.

AUTRICHE

Voici la dépêche de M. de Schwartzenberg dont nous parlions plus haut.

Depeche du prince de Schwartzenberg, en date de Vienne, le 7 décembre 1850.

« Vous avez été informé par ma dépêche du 27 du mois dernier, que le baron de Manteuffel m'avait demandé de la manière la plus pressante une entrevue, et que quelques heures après que j'eus reçu cette demande, il m'avait fait savoir par le télégraphe que sur les ordres positifs du roi de Prusse, il irait jusqu'à Ollmutz sans attendre ma réponse.

« S. M. l'empereur a regardé comme son devoir d'aller au-devant du desir si vivement exprimé par le roi. J'ai reçu l'ordre de me rendre à Ollmutz où je me suis entretenu, le 27 et le 29 du mois passé, avec M. le ministre de Manteuffel.

« Il a fallu vaincre de grandes difficultés pour qu'une tentative d'accommodement pût, à ce moment-là, amener un résultat. Mais nous n'avons pas un seul instant perdu de vue combien d'intérêts étaient en jeu dans la position actuelle de l'Europe, si l'on ne conjurait pas un conflit entre l'Autriche et la Prusse, et nous avons pleinement reconnu combien c'était un concours favorable de circonstances de nous faire rencontrer dans cette occasion les efforts sincères du représentant si décidé du parti de la paix en Prusse. Notre désir sincère était d'appuyer ces efforts, et de contribuer, autant que possible, à leur assurer une victoire sur des passions et des prétentions funestes. Nous avons donc été très disposés à prouver par toutes sortes de moyens en notre pouvoir, que nous étions très éloignés de nous servir des immenses avantages de notre position pour humilier la Prusse, ou pour la dépouiller de la part d'influence qui lui revient de droit. Nous avons cherché en outre à apprécier les bienfaits pouvant résulter d'une réconciliation sincère, aussi hautement que nos devoirs nous le permettaient.

« Le protocole ci-joint contient le résultat des conférences d'Ollmutz. Ce protocole a reçu l'approbation de l'empereur, notre très gracieux maître, et, ainsi que me l'annonce une dépêche de Berlin, celle de S. M. le roi de Prusse. Nous venons de le recommander à nos alliés, afin qu'ils lui donnent également leur approbation.

« Il n'échappera pas à votre sagacité que le cabinet impérial, tout en consentant à faire cesser la position isolée de la Prusse, dans les affaires de la Confédération germanique, n'a voulu faire aucun sacrifice qui n'eût pu être fait, sans porter préjudice à ce but essentiel de la politique suivie par l'Autriche et par les autres gouvernemens allemands qui sont restés fidèles à leurs devoirs de membres de la Confédération. Pour comprendre qu'il ne pouvait pas en être autrement, il suffit de jeter un coup d'œil sur la position que nous occupions avant les conférences d'Ollmutz, et sur celle que nous serons à même de prendre à la suite de ces conférences.

« L'Autriche est entrée en lice pour maintenir la Constitution fédérale de l'Allemagne, créée par les traités. Il était de notre devoir de faire valoir notre droit absolu dans cette question fondamentale dans laquelle les puissances étrangères elles-mêmes, comme il nous semble, ne sauraient demeurer complétement neutres sans danger. Dès le commencement, nous avons agi avec confiance dans la force morale de cette position, et nous avons renoncé, avec l'approbation générale, à toute pensée d'exercer la moindre contrainte à l'égard des membres de la confédération qui croyaient pouvoir se soustraire à la reconnaissance de l'organe légal de la Confédération. Lorsque ces membres de la Confédération se furent ainsi exclus de leur tâche de veiller en commun sur les affaires de la Confédération, les mesures d'exécution durent se borner à repousser les attaques qui pouvaient être tentées contre l'action de la Diète fédérale agissant en vertu de l'appel qui lui serait fait par les Etats qui la reconnaissaient. Nous avons dû conjurer de pareilles attaques, et nous les avons conjurées obtenant de la Prusse, dès le commencement du mois passé, les assurances solennelles que l'exécution des décisions fédérales ne rencontrerait aucune opposition dans la Hesse-Electorale et dans le Holstein.

« La Prusse a corroboré ces assurances à Ollmutz. Au lieu d'un simple *laissez-faire*, qui n'était pas sans de graves inconvéniens, elle a offert sa coopération active dans le sens des décisions fédérales. Dans cette circonstance, il faut apprécier l'avant-dernier acte de ce récent et heureux revirement, par rapport aux graves questions qui touchent la Confédération.

« Nous nous sommes opposés à toute prétention de participation à la direction des affaires fédérales en dehors des formes légales, et nous nous y sommes opposés aussi long-temps qu'on pouvait craindre qu'une concession à cet égard deviendrait peut-être entre les mains de ceux qui étaient naguère nos adversaires, un moyen de mettre en question les bases fondamentales de la Confédération et l'accomplissement de ses devoirs, et de menacer ainsi l'équilibre et la paix de l'Europe. Mais si l'on réussissait à écarter ces craintes, si l'on pouvait conquérir des garanties positives que l'action de la Prusse serait en harmonie avec ce but de la Confédération, nous devions nous demander si, dans ce cas, il ne serait pas plus avantageux pour le corps fédéral, comme pour toute l'Europe, en attendant une réorganisation complète de la Confédération d'ouvrir encore une fois, aux membres qui n'étaient plus séparés de nous que par des difficultés de forme, la voie de la participation aux affaires de la Confédération.

« Le cabinet impérial n'a pas pu hésiter à répondre affirmativement à cette question, en présence des engagemens pris par la Prusse à Ollmutz.

« Déjà, quelque temps auparavant, la Constitution de l'union du 28 mai 1849 avait été abandonnée, et par conséquent on avait la perspective que les délibérations communes sur la révision du pacte fédéral pourraient conduire au but qui pouvait être accepté par tous les membres.

« C'est ainsi qu'à Ollmutz on est convenu d'agir en commun, conformément aux décisions de la Diète dans la Hesse-Electorale et dans le Holstein.

« Dans cet état de choses, nous pouvions nous charger de nous employer auprès de l'Electeur afin de lui persuader qu'il ne donnât aucune suite à ses réclamations contre le séjour des troupes prussiennes dans ses Etats, et que, par une invitation expresse adressée au gouvernement prussien, il procurât à ce gouvernement l'occasion de prendre part, sans aucune violation de droit, aux mesures tendantes à la pacification du pays.

« Quant au Holstein, ce sont les décisions prises à Francfort, auxquelles la Prusse s'est chargée de coopérer au nom de la Confédération. C'est une grande satisfaction pour nous que l'exécution, si vivement désirée par toutes les puissances, du traité conclu avec le Danemark soit un des premiers objets dont l'accomplissement a de nouveau réuni les uns aux autres les membres de la Confédération germanique. »

ITALIE.

PIÉMONT.

Le ministère continue ses réformes dans différentes parties de la législation et de l'administration. La loi sur le mariage civil va être discutée sous peu de jours. Toutes les magistratures, invitées à se prononcer, se sont déclarées pour l'affirmative.

Le ministre de la guerre va présenter à la Chambre un projet de loi sur le recrutement. On doit réorganiser entièrement l'armée et surtout l'infanterie.

Dans les premiers jours de l'année prochaine, le Sénat discutera un projet de loi pour l'abolition des dîmes en Sardaigne. La minorité, comme à l'occasion de la loi Siccardi, prétend qu'on ne peut rien faire sans le consentement préalable de la cour de Rome. Le ministère n'a rien à craindre de cette opposition, et la loi passera.

DEUX SICILES.

On écrit de Naples, le 15 décembre, au *Journal des Débats* :

« Le procès dit *de l'unité italienne* tire à sa fin. Vous savez quelles ont été les vicissitudes de ce procès, comment dans les derniers jours de mai, nécessairement fort allongé par les interrogatoires des quarante-deux prévenus et suspendu pendant plusieurs semaines, à différentes reprises par l'état de maladie de deux des accusés.

« Ces divers délais ont amené les débats jusqu'à l'approche du 1er décembre, c'est-à-dire du terme de six mois, après lequel, selon la loi napolitaine, le jugement de tout procès recommence sur nouveaux frais. Les accusés étaient donc menacés de voir leur détention actuelle indéfiniment prolongée; mais le roi, par un décret spécial, a ordonné que pour cette fois il serait dérogé à la loi d'instruction criminelle, et que le procès survivrait son cours au delà du terme prescrit. Cette mesure a été accueillie avec faveur par l'opinion publique. Les débats ont donc été continués, et dès dans les derniers jours de la semaine dernière par le réquisitoire du procureur général, qui a demandé la peine de mort contre cinq des prévenus, Nisco, Settembrini, ancien député, et trois autres, et des détentions plus ou moins prolongées contre le reste des accusés.

« Les plaidoiries des avocats prendront huit audiences, en sorte que l'arrêt sera rendu avant la fin du mois. Personne ne doute ici que si quelques uns des accusés sont condamnés à mort, leur peine ne soit commuée par le roi.

« Dimanche dernier, le roi a passé en revue au Champ-de-Mars la garnison de Naples et les troupes cantonnées aux environs, s'élevant à 35,000 hommes environ de toutes armes. On a généralement remarqué, au défilé, les nouveaux bataillons que le roi vient de former à l'imitation des chasseurs de Vincennes et à l'instruction desquels lui-même prend un part fort active. Les membres du corps diplomatique et une foule d'étrangers assistaient à ce spectacle, qu'un soleil magnifique et une température d'été contribuaient encore à embellir.

« A la suite d'un dissentiment qui s'est élevé récemment entre la cour de Naples et celle de Turin, le bruit a couru ici d'une rupture et du rappel des agens diplomatiques des deux cours. Tout fait espérer aujourd'hui que des prévisions aussi fâcheuses ne se réaliseront pas, et que toutes les considérations qui doivent faire désirer le maintien de la bonne intelligence entre les divers gouvernemens italiens prévaudront à Naples et à Turin, et empêcheront un éclat aussi regrettable que celui dont on nous menaçait. »

BULLETIN COMMERCIAL.

INTÉRIEUR.

Constantinople, 19 Janvier.

Depuis quelque temps notre place présente un grand calme dans les céréales; les ventes sont presqu'insignifiantes et les dépôts sont considérables. Ainsi nous avons 180,000 kilo de blés durs, 160,000 de blés tendres et 70,000 kilo d'orges. Les prix sont :

Blés durs d'Azofi....	P. 21,	22
» de Bessarabie....	» 19,	20 1/2
» de Roumélie....	» 16 1/2,	17 1/2
Blés tendres d'Ibraïla....	» 13,	16
» de Roumélie....	» 16 1/2,	17 1/2
Maïs de la Turquie d'Asie....	» 14,	—
» d'Ibraïla....	» 17,	17 1/2
» de Galatz....	» 15,	15 1/2
Orges d'Ibraïla....	» 7 1/2,	8
» de Galatz....	» 7,	7 3/4
Seigles de Roumélie....	» 10,	10 1/2

SOIES DE BROUSSE. — Les prix de Brousse sont : Mestoup L. G. . . . . P. 195, 200
Sellés. . . . . » 225, 240
Demirderch. . . . . » 255, 275
Mestoup C. G. . . . . » 182, 190
Brousse C. G. . . . . » 170, 173
» L. G. . . . . » 180, 185
Sellés de Bilegik . . . . . » 200, 205

ESSENCE DE ROSES. — Les prix varient pour l'essence de rose de bonne qualité de 18 1/2 à 18 3/4 le médical.

IMPORTATION.

COLONIALES ET AUTRES ARTICLES. — Parmi les denrées coloniales celles qui présentent actuellement le plus d'intérêt sont les cafés et les sucres. D'après les nouvelles d'Europe et les chargemens qui sont attendus prochainement on s'attend à une baisse dans les prix des cafés qui varient de p. 760 à 780 les cent oques.

Les sucres tendent aussi à baisser, les dépôts sont considérables et il se fait très peu de demandes. Les prix sont :

Sucre anglais en pain....	P. 250,	260
» belge....	» 200	
» hollandais....	» 240,	250
Sucre pilé anglais, 1ère qualité....	» 125,	128
» » hollandais....	» 190,	195

Le poivre se vend l'oque de p. 5 à 5 1/8; la cannelle est peu recherchée, elle se maintient à p. 15; Girofles 2 1/2. Les indigos sont peu demandés les prix sont :

Indigo de Hollande l'oque....	P. 120,	122
» de Guatimala....	» 85,	90
» de Bengale....	» 95,	100

Il y a un grand calme dans les métaux; les fers anglais abondent sur notre place. Les clous de Hollande se vendent assez bien, P. 145 à 150 le quintal. Les verres à vitres sont très recherchés à P. 70 et 75 la caisse.

CHANGES DE CONSTANTINOPLE.

7 JANVIER 1851.

Londres....	110
Trieste....	—
Marseille....	178
Livourne....	—

CHANGES DE SMYRNE.

10 JANVIER, 1851.

Londres....	110, 111
Marseille....	177, 178
Trieste....	340, —
Hollande....	375, —
Odessa....	—
Constantinople....	3 jours au pair.

MOUVEMENT DU PORT.

BATEAUX A VAPEUR.

ARRIVÉES du 15 janvier.

MARSEILLE. Bateau à vapeur français, *Scamandre*, cap. Forten, avec march. diverses, groups et passagers.

TRIESTE. Bateau à vapeur autri., *Imperatore*, capitaine Knifez, avec marchandises diverses, groups et passagers.

SMYRNE. Bateau à vapeur ottoman, *Tahiri-Bahri*, cap. Izzet bey, avec marchandises diverses, groups et passagers.

Du 16 janvier.

SOUTHAMPTON. Bateau à vapeur anglais de la Cie P. et O. *Singapore*, cap. R. W. Ewans, avec marchandises diverses, groups et passagers.

TRÉBISONDE. Bateau à vapeur autr. *Stadium*, cap. M. Ballovich, avec marchandises diverses, groups et passagers.

Du 17 janvier.

MARSEILLE. Bateau à vapeur français de la compagnie ROSTAND, *Bosphore*, c.t B. Arnaud, avec marchand. diverses, groups et passagers.

TRÉBISONDE. Bateau à vapeur ottoman, *Tagus*, cap. T. Russell, chargé de marchandises div. groups et passagers.

Du 18 janvier.

SALONIQUE. Bateau à vapeur ottoman, *Snoun-Bahri*, cap. P. Antoine, avec march. diverses, groups et passagers.

DÉPARTS du 16 janvier.

MARSEILLE. Bateau à vapeur du gouv fran. *Scamandre*, capitaine Forten, avec marchandises div. groups et passagers.

VARNA. Bateau à vapeur autr. *Forwarts*, cap. A. Veroua, avec march. diverses groups et passagers.

ODESSA. Bateau à vapeur russe, l'*Odessa*, cap. Stavraki, avec marchand. diverses, groups et passagers.

Du 18 janvier.

SALONIQUE. Bateau à vapeur ottom. *Medari-Tedjaret*, cap. D. Deffonzo, avec march. div. groups et passagers.

TRIESTE. Bateau à vapeur autrichien, *Imperatore*, cap. Knifez, charge de div. march. groups et passagers.

BATIMENS DE COMMERCE.

ARRIVÉES du 15 janvier.

KERTCH. Br. autr. *Robert Seafild*, cap. S. Welgch, charge de blé, adresse à M. Ralli.

Du 17 janvier.

LONDRES. Br. angl. *Charles Richard*, cap. A. Fraser, charge de div. march. adressé à M. Skilizzi.

SYRA. Br. angl. *Gowen Giant*, cap. J. Cambet, charge de café, adressé à M. Tambucco.

• DÉPARTS du 14 janvier.

QUEENSTOWN. Br angl. *Robert*, cap. J Peart, charge de blé; trois-mâts angl. *Dale*, cap. J. Cooper, charge de blé; trois-mâts angl. *Herald*, cap. H. John, chargé de blé.

Du 15 janvier.

CORK ou FALMOUTH. Br. autr. *Slavo*, cap. G. Dobrinovich, chargé de maïs; br. autr *Drago*, cap. L. Stefanovich, chargé de blé.

MARSEILLE. Sch. autr. *Patria*, cap. A. Brelich, charge de blé.

GENES. Br. russe, *Marina*, cap. L. Cekero, chargé de blé.

SYRA. Br. grec, *Themistoclis*, cap. S. Polemi, charge de maïs.

SANTORIN. Br. grec, *Thia Elpis*, cap. L. Alafosos, en lest.

SMYRNE. Br. grec, *Marigo*, cap. N. Taverneraki, chargé de bois de buis.

Du 16 janvier.

CORK ou FALMOUTH. Br. grec, *Aristotelis*, cap. Y. Voios, chargé deblé.

LIVOURNE. Br. grec, *Hariclia*, cap. C. Cutepas, chargé de blé.

MALTE. Br. grec, *A. Nicolaos*, cap. D. Papadhakis, chargé de blé.

MICONO. Br. grec, *A. Nicolaos*, cap. J. Levendakis, en lest.

CHIO. Br. grec, *A. Nicolaos*, *A. Nicolaos*, cap. Y. Yacoub, chargé de blé.

Du 17 janvier.

CORK ou FALMOUTH Trois-mâts autr *Atica*, cap. G. Babarovich, charge de blé; br. autr. *Dobri-Zair*, cap. F. Seppich, chargé de blé; br. autr. *Marco Polo*, cap. A. Cavarin, chargé de blé; trois-mâts norw. *Tubboun*, cap A. Zeilinga, chargé de mais.

SPEZZIA. Br. grec, *Thio-Haris*, cap. J. Libessis, en lest; br. grec, *Chistophoros*, cap C. Ghicas, en lest.

SMYRNE. Br. norw. *Maria*, cap. H. Dowel, charge de div. march.

Du 18 janvier.

CORK ou FALMOUTH Trois-mâts méckl. *Friderich*, cap. G. Bulow, charge de blé.

ANVERS. Sch. hanov. *Joan*, cap. C. Onties, charge de seigle.

ANNONCES.

Avis.

MM. les étrangers de passage ou résidant à Constantinople, trouveront dans une vaste maison en pierre sise rue de Péra en face de la rampe du palais d'Autriche, et dirigée par Mme TRUNZ, des appartemens meublés qui réunissent tout le confort et l'élégance des hôtels de France (Pension Bourgeoise).

BEAUTÉ. UTILITÉ. **DENTS ET DENTIERS OSSANORES.** DURÉE. GARANTIE.

Solidement fixées dans la bouche sans crochets ni ligatures.

Ces dentiers sont remarquables par la beauté et le fini de leur travail. Ils surpassent tout ce qui a été imaginé jusqu'à ce jour. Ils sont les seuls avec lesquels on puisse broyer les alimens les plus durs. Ils imitent les dents naturelles avec une telle perfection, que l'œil le plus exercé n'y reconnaît aucune différence. Non seulement ils se recommandent par leur beauté, leur transparence et leur légèreté, mais encore par leur solidité et leur durée, résultat qui s'obtient par la manière aussi commode que facile dont ils sont fixés. Leurs avantages sont tels que tous ceux qui ont des dents artificielles, donnent la préférence aux dents ossanores; et grâce à ces nouveaux dentiers, la voix conserve un son clair et distinct, et la physionomie ne perd rien de sa régularité.

Consultations gratuites pour les indigens.

M. J. Rogers et Cie, chirurgien dentiste de Londres, maison de M. Papaduca, en face du Palais de Hollande.

GUÉRISONS POUR LES INCURABLES.

ONGUENT D'HOLLOWAY.

GUÉRISON EXTRAORDINAIRE DE SCROFULE OU MAL AU ROI.

(*Extrait d'une lettre de M. J. H. Allidav, 209, High Street, Cheltenham, du 22 janvier 1850.*)

Au professeur Holloway.

Monsieur, — Mon fils aîné fut, à l'âge de trois ans, affligé d'un Gonflement Glanduleux au cou, qui, plus tard, se tourna en un Ulcère. Un médecin renomme déclara que c'était un cas très-mauvais de Scrofule, et traita fort longtemps le malade, sans obtenir de résultat. Pendant quatre ans, le mal alla en augmentant graduellement, et notre Ulcère au cou, il s'en forma un autre au genou et un troisième au dessous de l'œil; sept autres plaies s'ouvrirent dans le bras gauche, et une tumeur qui se forma entre les yeux, fit craindre de voir s'ouvrir une nouvelle plaie. Durant tout ce temps, mon pauvre enfant avait reçu constamment les soins des plus célèbres médecins de Cheltenham, et avait été plusieurs mois à l'Hôpital général où l'un des Chirurgiens dit qu'il faudrait amputer le bras gauche mais que le temps était si vicié, que quand le membre aurait été coupé, il aurait été encore impossible de guérir le malade. Voyant mon fils ainsi désespéré, je me décidai à faire l'essai de vos Pilules et de votre Onguent, et après avoir persévéré à en faire usage pendant deux mois, la tumeur disparut graduellement, et la suppuration de tous les ulcères sensiblement et au bout de huit mois ils étaient desséchés; et mon fils avait recouvré une santé parfaite, au grand étonnement des nombreuses personnes qui le connaissaient et sont prêtes à certifier la vérité de ce cas miraculeux. Depuis trois ans, il n'a reparu aucun symptôme de la maladie, et aujourd'hui mon fils jouit d'une santé aussi parfaite qu'on le puisse désirer. Sous de pareilles circonstances, je considérerais comme de la plus insigne ingratitude de ne pas vous faire part de cette guérison miraculeuse, opérée par vos remèdes, après que tous les autres avaient été restés sans effets. Signé, J. A. ALLIDAY.

GUÉRISON D'UN RHUMATISME AIGU DATANT DE QUATRE ANS.

(*Extrait d'une Lettre de* M. John Pitt, Dudley, *le 19 Janvier* 1850.)

Au Professeur Holloway.

Monsieur, — Je suis avec un bien grand plaisir que je vous écris pour vous remercier du bienfait que j'ai éprouvé de vos Pilules et de votre Onguent qui m'ont complètement guéri d'un Rhumatisme dont je souffrais depuis quatre ans, et cela, quand j'en étais réduit à ne marcher que très difficilement. — J'ai aussi essayé des remèdes de toute espèce qui m'avaient été recommandés sans en éprouver aucun bienfait. Enfin, je me suis décidé à essayer de vos remèdes, et j'achetai chez M. Hobin, chimiste de cette ville, deux boîtes de Pilules et deux pots d'Onguent, et au bout de trois semaines, par leur usage et avec la grâce de Dieu, j'ai recouvré la santé et la force et je puis maintenant marcher aussi bien qu'à aucune époque de ma vie. Je suis bien connu dans cette paroisse où j'habite depuis 63 ans, à l'exception de dix ans que j'ai passés dans le 21e regiment d'infanterie. Signé, J. PITT.

On doit faire usage des Pilules conjointement avec l'Onguent dans la plupart des cas ci-dessous :

Mal des Jambes,	Fièvres,
Mal des Seins,	Lumbago,
Brûlures au feu ou à l'eau,	Hémorrhoïdes,
Oignons,	Rhumatisme,
Morsures de Moustiques et de Scorpions,	Mal de Gorge,
Coco Bay,	Maladie de la Peau,
Chingo Foot,	Scorbut,
Engelures,	Humeurs à la Tête,
Gerçures, au mains,	Tumeurs,
Cors aux pieds (mou),	Ulcères,
Gonflement, et douleurs contractées et raidies,	Brûlures à l'eau bouillante,
Elephantiasis,	Vers,
	Goutte,
	Gonflement des Glandes.

Se vendent par le Propriétaire, 244, Strand (près Temple-Bar), à Londres, et par tous les vendeurs respectables de Médecines Patentées par tout le monde civilisé, en Pots et Boîtes de 1s. 1 1/2 d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s. et 33s. chacun. Il y a beaucoup à sauver en prenant celles des plus grandes dimensions.

N. B. — Des directions, enseignant la manière de s'en servir, sont attachées à chaque pot ou boîte.

Les Pilules et l'Onguent se trouvent chez M. A. STAMPA, Galata, Constantinople.

GRAINS DE SANTÉ

DU DOCTEUR FRANK

Connus et approuvés depuis plus de trente années, ils ont la propriété de remédier aux maux d'estomac, de charger les vents, de purifier le sang, ils rétablissent l'appétit, favorisent la digestion et sont souverains contre la constipation et la migraine.

A Paris, rue d'Antin, N° 10, on répond aux consultations par correspondance, et à Constantinople chez M. Edouard OTTONI.

GRAND DÉPOT DE MEUBLES DE PARIS.

PASSEMENTERIE DE TOUS GENRES POUR RIDEAUX ET TENTURES.

ÉTOFFES D'AMEUBLEMENTS DE LYON.

MAISON CH. PIAUROY ET LEROY-CONSTANT DE PARIS.

Ateliers de Tapisserie et Magasins, Rue de Péra, (vis-à-vis du Théâtre.)

Cette maison occupe 12 ouvriers-tapissiers français et allemands, dirigés par un contre-maître habile de Paris. Les ameublemens, décors, tentures, galeries de rideaux, etc., sont exécutés d'après les dessins de Paris les plus nouveaux.

On trouvera dans les magasins une grande variété de meubles, canapés, tête-à-tête, chaises et fauteuils en palissandre et en acajou; tables, commodes, secrétaires, etc., etc.; Etoffes pour meubles en soie et laine et soie, Velours, Satins, etc., etc., depuis 25 piastres jusqu'à 200 piastres le pic.

MM. Ch. Piauroy et Leroy-Constant, viennent de recevoir de Paris un grand assortiment de Passementerie pour rideaux et pour tentures de la fabrique de M. Leroy-Constant, l'un des associés.

Cette passementerie, de la dernière mode, est variée et se sortie dans toutes les nuances et dans tous les prix, depuis une piastre le pic jusqu'à trente-cinq piastres.

La maison entreprend les ameublements de toutes sortes pour palais, ambassades, maisons bourgeoises, navires, etc.

Les magasins sont également bien assortis en articles de peinture, toiles à tableaux, chassis à clés, couleurs à l'huile et couleurs pour l'aquarelle, pinceaux, etc. Or et Argent en feuille, poudre de bronze, poudre d'argent.

Commission générale pour tous les articles de France à raison de 6 pour cent sur les prix de Paris.

NOTA. Les fournitures importantes que cette maison a déjà livrées pour les palais et les grands établissements de Constantinople, donnent la preuve qu'on lui peut accorder toute confiance pour les plus grandes entreprises.

IMPRIMERIE DU JOURNAL DE CONSTANTINOPLE, ÉCHO DE L'ORIENT.